

Séance du 2 Juin 1934.

L'an mil neuf cent trente-quatre le 2 juin à vingt-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Neoutréjean s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Roger de Lassus, maire.

Étaient présents : M. M. Marriégot, Mirabaut, Moudouneet, Dorbestan, Coumet, Suberbielle, Larrieu, Meyer, Alencharé, Laderes.

Absents : M. M. Mouché, Dor, Darque, Eycheune, Aymon, Claverie, Mauporté.

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de M. Castel Manuel qui demande que la commune lui consente la location d'un terrain à la Gravette pour y construire un garage destiné à abriter ses autos.

Cette demande est renvoyée à une commission composée de M. M. Marriégot et Dorbestan qui établira un rapport à ce sujet.

M. le Maire donne lecture du rapport de M. Souffaut Ingénieur des T. P. E. au sujet de l'immeuble Darolles ainsi que du rapport de l'architecte Terry ; il explique qu'il

a dû prendre, sur avis du premier, une arrêté enjoignant à M^{lle} Darolles à démolir la partie de sa maison menaçant ruines. Cet arrêté a été notifié à l'intéressée.

M. Marrigot demande la parole et insiste auprès de M. le Maire pour que le Boulevard B. de Laffus qui est aujourd'hui une promenade propre et agréable, soit éclairé le plus promptement possible. Il propose des lampes à réflecteur comme celles qui ont été posées sur la place Valentin Abeille dont on a toute satisfaction.

M. le Maire promet de s'occuper de la question.

M. Gurnet, rapporteur du service de l'Eau, demande la parole et fait connaître au Conseil Municipal que conformément au Règlement qui a été établi : quelques personnes ont fait la demande de changement de catégorie de concession d'eau, en le nombre de foyers qu'abrite leur immeuble.

Après étude de chacune des demandes produites le Conseil Municipal décide d'accorder :

1 concession de 1^{re} catégorie

à M. Rize Joseph propriétaire rue de Maroy et du Tyronais dont l'immeuble abrite 22 personnes dont 5 ménages de 3 personnes.

1 concession de 2^{de} catégorie

à M^{me} Rize, négociante rue du Général Telleport dont l'immeuble abrite 14 personnes dont 2 ménages de 2 personnes et la Porte.

1 concession de 3^{de} catégorie

à M. Boudouret Thomas rue St Barthélémy dont l'immeuble abrite 13 personnes dont 4 ménages de 2 personnes et en raison de l'installation d'échardage de fûts

1 concession de 3^{de} catégorie

à M. Royer négociant rue St Barthélémy dont l'immeuble abrite 20 personnes dont 4 ménages de 3 personnes

1 concession de 2^{de} catégorie

à M^{me} veuve Guerguil négociante, avenue de Luchon dont l'immeuble abrite 13 personnes dont 3 ménages de 4 personnes

1 concession de 1^{re} catégorie

à M. Dorbessac Entrepreneur, B. de Laffus dont l'immeuble abrite 21 personnes dont 5 ménages de 3 personnes

1 concession de 2^{de} catégorie

à M. Dorbessac, Entrepreneur, rue du Gal Telleport dont l'immeuble abrite 15 personnes dont 4 ménages de 3 personnes

1 concession de 3^{de} catégorie

à M^{me} Cazemays, propriétaire avenue St Gaudens dont l'immeuble abrite 27 personnes dont 4 ménages de 3 personnes au moins.

1 concession de 2^e Catégorie
à M. Lestrade, propriétaire, rue Celgic
dont l'immeuble abrite 15 personnes

1 concession de 2^e Catégorie
à M. Darcausse, rue Nationale
dont l'immeuble abrite 12 personnes

Sur proposition du rapporteur M. Guenet le Conseil municipal
rectifie ainsi qu'il suit le § III de l'article 18 de la délibération du 29 Décembre 1933
concernant le service de l'eau pour les Hôtels, Cafés, marchands de vins :

1 ^o de 1 Hecto à 120 H ²⁰ par mois	60 ⁺ par an
2 ^o de 12 m ³ à 30 m ³ " "	0.80 le m ³
3 ^o au-dessus de 30 m ³	0.60 " "

Réuni en comité secret, le Conseil donne un avis favorable à la demande de :

Assistance médicale {
 Madeline Peyris épouse Guentis
 Sœur Duclos.
 M^{re} Gagnac née Delouy. Madeline

Assistance aux Vieillards. {
 Mausas François
 Lahore Rosalie
 Peyris Madeline épouse Guentis

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

[Signatures]
 P. Bricabud
 A. Bourdy
 J. Guentis
 X. Guentis
 M. Guentis
 Roger de Larrey